



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes ayant la charge de handicapés

Question écrite n° 93818

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la prise en compte des aidants naturels dans les situations de grande dépendance. La primauté de la personne malade et de sa liberté ne doit pas masquer l'importance des aidants naturels. En situation de grande dépendance, le rôle des parents, des conjoints et de l'entourage dans la réalisation des actes de la vie quotidienne est essentiel. L'intervention des professionnels doit prendre en compte de façon équilibrée les aspirations de la personne malade et des aidants. Elle doit tendre vers des solutions qui conviennent aux uns et aux autres. Elle doit aussi veiller aux besoins de soutien des accompagnants familiaux-qui peuvent être épuisés par la lourdeur de la charge-besoins trop souvent négligées. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre afin de faciliter la prise en compte par les professionnels des aidants naturels dans les situations de grande dépendance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93818

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mai 2006, page 4880